

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 06 décembre à dix-neuf heures, se réunissait en séance ordinaire le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE dûment convoqué le mercredi 30 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur le Maire de SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE.

Conseillers en exercice	18		
Présents	13		
Mr COCHE-DEQUEANT	Mme CALVEZ		Mme LEROY
Mr PETIT	Mme POYART		Mme ROBELET
Mme CHARLES	Mme ADDE		Mr ROBAIN
Mme FIEVRE	Mr BROUSSE		Mme TEXIER
Mr ROBELET			
Absents excusés	3		
Mme LHOMME			
Mr VEIS			
Mr DUBOSCQ			
Absents ayant donné pouvoir	2		
Mr MARCHAND	pouvoir à		Mr PETIT
Mr HAY	pouvoir à		Mme POYART
Secrétaire de séance			
Mme CHARLES			

2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022

Motion :

001-2022 : Motion proposée par l'Association des Maires de France sur les conséquences de la crise économique et financière de la commune – adoptée à l'unanimité

Délibérations :

32A-2022 : Approbation sur la prise de participation au capital de la Société Publique Locale (SPL) départementale par acquisition d'actions auprès du Département- adoptée l'unanimité

32B-2022 : Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Départementale
Madame Annick POYART a été élue à l'unanimité au sein de ces 2 instances.

33-2022 : Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de gestion de la Charente-Maritime – adopté à l’unanimité.

34-2022 : Sollicitation du fonds de concours de la CARO pour l’année 2022- adopté à l’unanimité

35-2022/36-2022/37-2022 : Décisions modificatives – adoptées à l’unanimité

38-2022 : Répartition du partage de la taxe d’aménagement entre la commune et la CARO- adoptée à l’unanimité

39-2022 : Vente de la parcelle AE 233 – adoptée à l’unanimité

40-2022 : Acquisition de la parcelle ZK 85 – adoptée à l’unanimité

41-2022 : Adhésion à la mission d’assistance technique proposée par le Syndicat de Voirie- adoptée à l’unanimité

42-2022 : Autorisation de signature de la convention de géolocalisation proposée par le Syndicat de Voirie pour l’aménagement de la rue du Bois du Moine

43-2022 : Transfert de propriété de la voie communale (D214) dans le domaine public communal- adopté à l’unanimité

20 h 45

CLÔTURE DE LA SÉANCE, L’ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ.